

DELIBERATION N° 2020-16

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 30 JANVIER 2020

Objet : Délibération relative à l'approbation du référentiel des Primes de Charges Administratives (PCA)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-09 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration à M. Jeanick BRISSWALTER, es qualité de président d'Université Côté d'Azur,
Vu l'avis favorable du comité technique du 22 janvier 2020,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

APPROUVE le référentiel des Primes de Charges Administratives pour l'année 2020, tel qu'annexé à la présente.

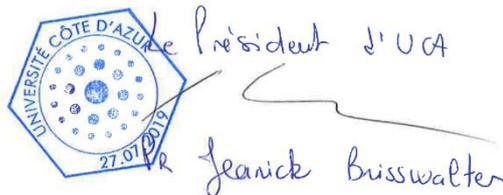
Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 39

Fait à Nice, le 30 janvier 2020



Président d'UCA
Jeanick Brisswalter

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-16**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 14 FEVRIER 2020

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 14 FEVRIER 2020

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Référentiel des primes de charges administratives (PCA)

A partir de JANVIER 2020

Vice Président		
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €
Vice-Présidence niveau 1	A-VP1	13 920 €
Vice-Présidence niveau 2	A-VP2	Plafond : 7951 €
Appui Président	A-AP	Plafond : 7951 €

Composante - Direction		
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €
Direction IAE	A-DCPRO	7 951 €
Direction EUR	A-EUR	5 300 €
Direction adjointe composantes	A-COMP	Plafond : 3 975 €

Recherche			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction ED	A-DED	72	2 982 €
Direction UMR 1	A-UMR1	128	5 300 €
Direction UMR 2	A-UMR2	96	3 975 €
Direction UMR 3	A-UMR3	48	1 982 €
Direction UPR>15	A-EA>15	44	1 822 €
Direction UPR<15	A-EA<15	22	912 €

Autres Structures			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Niveau 1	A-AS1	128	5 300 €
Niveau 2	A-AS2	96	3 975 €
Niveau 3	A-AS3	60	2 480 €
Niveau 4	A-AS4	40	1 661 €
Niveau 5	A-AS5	22	912 €

Toutes les PCA sont cumulables dans la limite du montant brut attribué à la responsabilité de Vice-Présidence de niveau 1

VP niveau 1 : Recherche et innovation - Formation - Développement international et relations extérieures - Affaires institutionnelles et moyens - Patrimoine, Infrastructure, accessibilité et développt durable - Développement RH et organisationnel - Finances

VP niveau 2 : Valorisation et innovation - Vie universitaire et de campus - Enjeux européens et territoires - Transformation numérique- Politique sociale Egalité Diversité - Politique doctorale et post-doctorale - Politique documentaire et Science ouverte - Entrepreneuriat étudiant - Formation continue- Relations internationales au Sud - Culture et Société - Politique sportive - Politique de santé

AS 1 : ZIP - **AS 2** : SCL, CAP, UIEN, Service de formation continue- **AS 3** : CUEFLE - **AS 4** : CRL

AS 5 : Compétence radioactivité, correspondant CNIL, Certifications et Tests en Langues (SCTL)

UMR1 : Si total EC et C > 100, ou > 50 avec plusieurs tutelles

UMR2 : Si total EC et C>25 et < 100 avec une tutelle, nombre EC et C sur site UNS

UMR3 : Si total EC et C < 25 avec une tutelle, ou < 15 avec plusieurs tutelles nombre EC et C sur site UNS